



Compte tenu des problèmes rencontrés régulièrement, aucun dossier incomplet ne sera accepté pour valider l'inscription de votre enfant.

Pour être accepté, il devra comporter impérativement :

- **La fiche d'inscription dûment complétée**
- **La date du dernier vaccin D.T.Polio**
- **Le règlement intérieur signé**
- **L'attestation de droits à l'assurance maladie au nom de l'enfant**
- **La cotisation**

Vérification dossier	
<u>Fiche renseignement remplie</u>	
<u>Autorisations parentales signées</u>	
<u>Règlement intérieur signé</u>	
<u>Photocopie attestation assurance maladie</u>	
<u>Vaccins (date du dernier D.T.Polio)</u>	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES CENTRES D'ANIMATIONS SPORTIVES

(Document à conserver par la famille)

I / PRÉSENTATION

Les centres d'animations sportives sont des lieux de vie de l'enfant. Ils organisent les activités sportives sous une forme collective et agissent en tant qu'entité éducative en alternance avec les autres milieux de vie de l'enfant (famille, école, environnement).

Les centres d'animations doivent favoriser l'éveil, la découverte et l'initiation des enfants aux activités sportives dans un cadre ludique.

La journée en centre d'animations sportives est une période de détente et d'enrichissement différenciée du rythme scolaire par son contenu et sa pédagogie.

II/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour avoir accès au Centre d'Animations Sportives, les familles doivent avoir procédé à l'inscription de leur enfant auprès de l'Association Sportive Mantaise.

Pour pouvoir fréquenter un centre d'animations sportives, l'enfant doit être scolarisé. Les animations se dérouleront au sein des installations sportives du GPS&O (Grand Paris Seine et Oise).

III/ RECOMMANDATIONS

- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs des recommandations liées à la santé de l'enfant.
- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs de tout changement concernant leurs coordonnées.
- Chaque enfant devra se respecter, respecter autrui (camarade, personnel, éducateur... etc.), le matériel mis à disposition ainsi que les infrastructures.
- Les parents seront entièrement responsables de toute dégradation commise par leur enfant. Il leurs sera réclamé le remboursement des frais de remise en état.
- Le non-respect des recommandations précitées pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'enfant sans que les parents puissent prétendre à un remboursement des frais de participation.

IV/ ASSURANCE

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montants proposés par l'assurance de l'ASM Insertion souscrite auprès de la MAIF n°2940045 N. Je prends acte de ma possibilité de souscrire à des garanties individuelles supplémentaires à mon appréciation et à ma charge.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (feuille à conserver par la famille)

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur.....avoir pris connaissance et accepté la totalité des articles du règlement intérieur ainsi que le protocole sanitaire ci-joint.

Le.....

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

« MANTOIS SPORTS EN SEINE »

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : à..... Sexe : M F

Adresse : Appt.....

Sports pratiqués (discipline & club) :

RESPONSABLES LÉGAUX

NOM	NOM.....
PRÉNOM.....	PRÉNOM.....
ADRESSE.....	ADRESSE.....
.....
Tél. Domicile : / / / /	Tél. Domicile : / / / /
Tél. Bureau : / / / /	Tél. Bureau : / / / /
Tél. Portable : / / / /	Tél. Portable : / / / /
Courriel :	Courriel

Numéro d'allocataire CAF :

Le :

Signature des parents :

	AUTOMNE	FIN D'ANNÉE	HIVER	PRINTEMPS
Période de vacances	Lundi 18 au vendredi 23 octobre Lundi 26 au vendredi 30 octobre	Lundi 21 au jeudi 24 décembre Lundi 28 au jeudi 31 décembre	Lundi 15 au vendredi 19 février Lundi 22 au vendredi 26 février	Lundi 19 au vendredi 23 avril Lundi 26 au vendredi 30 avril
Montant			35€ la semaine 60 € les 2 semaines	
Date et mode de paiement				
<u>Signature des parents</u>				

